

Contrat de formation (le bénéficiaire finance lui-même sa formation)

Entre les soussignés :

1) **RELAX-SHIATSU** Siret : 341 998 581 00050, Code Ape 8559B,
Responsable : Françoise NANCEY - 8 rue de la Délivrande - 14000 Caen. France.

Tél : **06 62 57 23 37** <http://www.relax-shiatsu.fr>

2) (Nom, prénom , adresse, profession du cocontractant ci-après désigné par le stagiaire)

.....
.....
.....
est conclu un contrat de formation.

Article I : Objet :

En exécution du présent contrat relax-shiatsu s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Relaxation à l'huile.

Article II : Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.
- Elle a pour **objectifs** : Acquérir gestes postures nécessaires pour détendre 1 personne en 1 h par la relaxation méthode nommée en intitulé : relaxation à l'huile,
- Durée de la formation : **42h**, dont **6 heures de révision** et **6 heures d'évaluation**. En fin de formation, une **attestation de présence** est délivrée.
- A l'issue de la formation un **certificat de formation** sera délivré au stagiaire, après évaluation et validation de 30 heures de pratiques personnelles (équivalent à 30 relaxations à l'huile).
- Le **programme de l'action** de formation (contenu de formation+ fiche pratique du stage) ainsi que le **règlement intérieur** et la **charte de qualité** figurent sur le site internet <http://www.relax-shiatsu.fr>.

Article III : Niveau de connaissances préalables nécessaire :

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre la formation.

Il vous est demandé d'être motivé par le toucher (être tour à tour sujet et opérateur) et de **ne pas être enceinte**.

Article IV : Organisation de l'action de formation :

- L'action de formation aura lieu :

Dates :
.....
.....

Révision :

Evaluation :

Horaires : 9H/12H et 13H30/16H30

Lieu :relax-shiatsu 8 rue de la Délivrande 14000 Caen

- Elle est organisée pour un **effectif** de 2 à 4 stagiaires.
- Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes
- **La démarche de formation** est une synthèse humaniste, comportementaliste, fonctionnaliste prenant en compte la globalité de l'être dans toutes ses dimensions : physiques, sensorielles, émotionnelles et intuitives.
- Démonstration et expérimentation en duo des techniques. Les stagiaires sont tour à tour opérateurs et sujets.
- Tour de table, débriefing et échanges.
- Diaporama de photos.
- Questionnaire test d'évaluation.
- Un support écrit est remis au cours de la formation.
- Prévoir une tenue adaptée souple et chaude.
- Lieu : pièce calme et chaude.
- Matériel : table de massage pour 2 personnes (fourni par la formatrice).

- **L'évaluation** des acquis porte sur l'acquisition des objectifs pédagogiques définis, vérifiée pendant une mise en situation de séance. L'évaluation permet de délivrer au stagiaire un **certificat de formation relaxation à l'huile 72h**, certificat reprenant le nombre d'heure de cours, de révision, de pratiques personnelles demandées et d'évaluation supervision.

- En cas d'insuffisance constatée à l'évaluation, après un délai de trois mois, le stagiaire pourra se présenter à une nouvelle évaluation. Celle ci aura lieu à mon cabinet à Caen, sur inscription, en s'acquittant du tarif en cours, du forfait supervision évaluation (105€ en 2017, 108€ en 2018).

- Une évaluation de la prestation de formation est demandée à chaque stagiaire, sous forme d'un questionnaire à remplir, en fin de formation et quelques mois après celle-ci. Elle permet, outre de faire un bilan, de réfléchir constamment aux moyens d'améliorer la prestation de formation et son utilisation.

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

Françoise Nancey :

Certification Expert (>10 ans) par l'institut de **certification des professionnels de la formation** ICPF & PSI en tant que concepteur de formation, formateur et animateur.

Diplômée : Infirmière DE, Heilpraktiker (praticienne de santé), Conseillère familiale de santé, Relaxation Coréenne, Aroma - Réflexologie, Massage Ayurvédique.

Formée en : Shiatsu de relaxation et à son enseignement. Thaï traditionnel. Massages : Relaxant, Tibétain, Lemniscate.

Naturopathie, communication (Gordon, Cnv Communication Non Violente), Psychothérapie (Psychosynthèse cycle 1).

Pratique libérale de relax-shiatsu en cabinet depuis 2000.

L'école « relax-shiatsu » est agréée par la FFMTR Fédération Française du Massage Traditionnel de Relaxation.

Article V : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article VI : Dispositions financières :

Formation en 2017

- Le prix de l'action de formation est fixé à :735....euros. TVA non applicable, art.293 B du CGI. sans hébergement ni restauration.

- Le stagiaire s'engage à verser :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 30% soit220...euros (Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix acquitté par le stagiaire).

Le paiement du solde 70% soit515...euros, à la charge du stagiaire, est à régler le premier jour de stage.

Ce versement peut être échelonné mensuellement jusqu'à un mois avant la date prévue pour l'évaluation de la formation.

Formation débutant en 2018

- Le prix de l'action de formation est fixé à : **756** euros. TVA non applicable, art.293 B du CGI. sans hébergement ni restauration.

- Le stagiaire s'engage à verser :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 30% soit **226€**. (Cette somme ne peut être supérieure à 30% du prix acquitté par le stagiaire).

Le paiement du solde 70% soit **530€**, à la charge du stagiaire, est à régler le premier jour de stage.

Ce versement peut être échelonné mensuellement jusqu'à un mois avant la date prévue pour l'évaluation de la formation.

Article VII : Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée (avant terme) de la formation du fait de Relax-shiatsu, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Avoir d'un crédit d'heures de formation au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, pour les heures de formations non effectuées.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, aucun remboursement dans ce cas.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié.

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Tout stage peut être annulé 8 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaire est insuffisant. Dans ce cas, les arrhes vous sont intégralement remboursées.

Article VIII : Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance sera compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à le / /

Signatures :

Pour le stagiaire
(nom et prénom du stagiaire)

Pour relax-shiatsu
(responsable et formatrice)
NANCEY Françoise